



Rapport entretien prealable

Par **Manon**, le **10/05/2012** à **12:40**

Bonjour,rnrnLa déléguée qui m'a assisté à l'entretien préalable du licenciement ne veut pas faire de rapport.rnrnJ'ai moi mémé fait un rapport mais il n'aura pas la mémé portée si je vais aux prud hommes.rnrnElle veut bien bien valider mon rapport.rnest-ce possible ,rnrnVoici sa réponse: "je me suis renseigne auprès du conseil juridique du CE, concernant ta demandernrnde faire le compte rendu de l'entretien du 23/04, il m'a conseille de valider tonrn rncompte rendu a toi avec des modifications si besoin.rn rntu comprends je ne peux pas faire des choses qui peuvent se retourner contre moi.rn rnsi tu est d'accord je veux bien apporter quelques modifs"rnrnrnMerci de votre réponse

Par **pat76**, le **10/05/2012** à **18:17**

BonjourrnrnLa personne qui vous a assisté pendant l'entretien préalable est délégué du personnel et est adhérente d'un syndicat?rnrnCette personne devrait se démettre de son mandat de délégué du personnel si elle n'est pas en mesure de faire face à ses obligations.rnrnElle doit vous remttre un rapport de l'entretien préalable.rnrnElle ne peut subir aucune sanction de la part de l'employeur pour cela.rnrnElle fait son rapport vous en remet une copie et une copie à l'employeur.rnrnSi elle est syndiquée et qu'elle refuse, vous prévenez aussitôt son syndicat et l'inspection du travail.

Par **Manon**, le **10/05/2012** à **20:02**

Non elle n'est pas adhérente d'un syndicat.rnLors de l'entretien préalable, elle avait pris des

notes et l'employeur a exigé qu'elle lui fasse une copie des notes qu'elle avait prise. je crois que ça l'a refroidie.

Par **pat76**, le **11/05/2012** à **13:27**

BonjourrrrrElle remet une copie à l'employeur et à vous.rnrnC'est une obligation pour elle.rnrnvous lui dites que si elle ne veut pas le faire vous serez en aviserez l'inspection du travail.rnrnElle n'a rien à craindre de l'employeur elle est salariée protégée en tant que délégué du personnel.